

SEBHUZU Luc
Colline: Susogo
Chefferie: Suhoma-Rwankeri.

Ruhengeri, le 24 juin 1957.

A MONSIEUR LE ADMINISTRATEUR DU TERRITOIRE

de K. G. S. R.

Objet:
Révision palabre d'un
champ avec Kwasabanzizi
coll. Mukingo-Rwankeri.

Monsieur l'Administrateur,

J'ai très respectueusement l'honneur de solliciter de votre bienveillance la révision de son procès de terrain avec le nommé Kwasabanzizi pour désappropriation de sa propriété héréditaire (ubukonde), suite aux injustices des tribunaux indigènes.

En effet, au mois de mai 1956, Kwasabanzizi se portant comme ubukonde voulut étendre ses limites au delà des champs que son serviteur Zarubara avait usurpés au nom de Bayongwe en voulant s'emparer de son champ de sisiza, colline Mukingo pour agrandir la propriété de son serviteur.

Après recouru au tribunal de chefferie la raison lui fut donnée à son égard, et comme j'avais cultivé une partie, on lui donna le reste du champ. Dans le tribunal, il y avait comme juge, son cousin second Mungurugero, ainsi que ses cousins paternels Zamuja, Muhirika, Muzikana, Mubari et Mushango qui ne pouvaient juger que dans son intérêt. Il n'y avait ni requête sans procédures, ni censure et sans témoins des deux parties respectives.

Le chef Mbulindi est aussi arrivé au tribunal mais il quitta avant le jugement, sans doute pour pouvoir s'en justifier, comme il a quand même consenti à signer.

Après avoir vu cette injustice, j'ai interjeté l'appel au tribunal du territoire mais avec insuccès comme le juge Muhikana avait été payé par Kwasabanzizi d'une somme de deux mille francs, (valeur d'une génisse); aucune procédure n'eut lieu non plus, ni aucun témoin ne fut déposé.

Le tribunal du territoire, je ne fus pas mieux reçu non plus, comme Kwasabanzizi n'a pas voulu s'acquiescer à la convocation des juges de ce tribunal. Ceux-ci, entre autres Mungurugero, en partant laissant aux chefs Mbulindi et Mubulindi la commission de s'occuper de mon affaire jusqu'à leur retour à Ruhengeri, mais ce qui n'a pas encore eu lieu. Après le départ des juges, Kwasabanzizi s'autorisa à récolter mes cultures de haricots, tomates et courges qui se trouvaient sur mon même champ de sisiza, et une fois le champ devenu libre il le revendit aux gens de Mungoma-Suhoma. C'était au mois de février de l'année en cours.

En outre, puis-je Monsieur l'Administrateur vous donner un petit résumé sur l'origine de mon palabre avec Kwasabanzizi? Kwasabanzizi, grand élève pour le compte du chef Gakwava s'était fixé dans la région du Rwankeri en quittant sa colline d'origine Kinigi, et désappropriant les limites de leurs propriétés de champs partout où il faisait étayer ses troupeaux, se faisant ainsi devenir ubukonde des parties de champs usurpés.

Plus tard son beau-frère, Zarubara, originaire de la colline Muhoro (Muhoriri) l'a suivi. Zarubara s'étant marié avec quatre sœurs de mon cousin Mungurugero Bayongwe, eut de celui-ci 4 champs et cadeau pour aider ses femmes (Zarubara), interkanga. Mais Zarubara devait à Bayongwe un champ et un troupeau, et par champ, un troupeau de reconnaissance d'un pot de potée, après lequel il place où se trouvent ces champs s'appelle Mungoma, colline Mukingo.

Enfin, en 1951 une discussion survint entre Bayongwe et Zarubara, celui-ci ne voulait plus reconnaître ses redoublances, mais une grande bataille eut lieu entre eux. Zarubara fut blessé au bras par Bayongwe d'un coup de serpette; et ayant déposé plainte au tribunal de chefferie, il gagna son procès contre son beau-frère Bayongwe et les 4 champs furent reconnus comme sa propriété.

Ruhengeri



4094

suite.

Après ces événements, ZARUBARA se contenta de sa nouvelle situation, sollicita l'appui de MASABIRI son chef pour que ce dernier se déclare comme un allié et que c'est de lui qu'il obtient les champs dont il devenait propriétaire.

MASABIRI avec, pour se vanter de MUYONGWE voulut aussi s'attribuer de sa propriété de terrain, comme je suis frère de MUYONGWE, mais par erreur et confusion, comme notre propriété est séparée par les bornes fixées par nos vieux parents.

En outre, Monsieur l'Administrateur, si cela était nécessaire, je ne permets pas à Masabiri de vous citer quelques témoins qui connaissent que mon champ de "scizi", convoité par Masabiri ne fait pas partie des champs de MUYONGWE désignés par le bon de Decamungo et qui ont été usurpés par ZARUBARA.

Ces témoins sont:

Mwai, fils de MUYONGWE MUKONDE.
Mwachenzi fils de MUYONGWE MUKONDE.
Mwapeze fils de MUYONGWE MUKONDE.
Mwawenge fils de MUYONGWE MUKONDE.
Mwawiriri fils de MUYONGWE MUKONDE.

Espérant avec confiance, Monsieur l'Administrateur, que les présents renseignements vous paraîtront suffisamment dans le jugement impartial dans la présente affaire, je vous prie de bien vouloir agréer l'assurance de ma considération très distinguée.

Votre très humble serviteur,

Decamungu, Luc.-

